

Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 Avril 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,


Pierre MEVI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,


Théodore HOLO.-

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 NJL-
MEEC 8 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN 2 ENA-FASJEP-UNB 3 INTERESSE 1
JORB 1.-